

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 03 juillet 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 09
juillet 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin
2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves
GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Claudia
VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Bruno DANDOY,
Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI,
Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-
Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL,
Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien
BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Delphine CHAPUIS, Laurent
DURIEUX, Camille EL-BATAL, Sonia MONFORT,
Caroline VARGIOLU, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

David HORNUS à Marylène MILLET, Laurent DURIEUX à
Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Céline
MAROLLEAU, Sonia MONFORT à Laure LAURENT,
Caroline VARGIOLU à Jacky BÉJEAN, Nejma REDJEM à
Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

CONTRAT EAU ET CLIMAT 2025-
2027 AVEC LA MÉTROPOLE DE
LYON ET L'AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Délibération : 07-2025-084

Transmis en préfecture le : 08/07/2025

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric RAGON

Dans le cadre de sa politique climat-air-énergie, la commune de Saint-Genis-Laval a inscrit l'adaptation au changement climatique comme l'un des objectifs de sa démarche « CAP27 ! Objectif Territoire Engagé » afin de réduire la vulnérabilité du territoire.

L'action 2 de notre plan d'actions prévoit notamment de s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique en luttant contre les îlots de chaleur grâce à des projets de renforcement de la trame verte par la plantation d'arbres et d'arbustes et par la réalisation de projets de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics.

Ainsi, la ville de Saint-Genis-Laval a notamment réalisé un projet ambitieux de désimperméabilisation et de végétalisation de l'ensemble des cours d'école des 3 groupes scolaires publics de la commune. Ces projets ont également permis la déconnexion des eaux pluviales pour permettre l'infiltration de l'eau à la parcelle.

La Métropole de Lyon a engagé en 2022 l'acte 2 de sa stratégie Ville perméable qui vise à accélérer et changer d'échelle en matière de déconnexion des eaux pluviales et désimperméabilisation des sols pour contribuer à restaurer le cycle de l'eau et à améliorer le fonctionnement des réseaux en temps de pluie d'une part et à s'adapter au changement climatique d'autre part (en favorisant les solutions d'adaptation fondées sur la nature).

La Métropole de Lyon et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC) ont décidé de renouveler leur engagement réciproque en proposant un nouveau contrat Eau et Climat 2025-2027 pour mettre l'eau au cœur de la résilience au changement climatique sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Le contrat eau et climat va permettre la réalisation d'actions en articulant politiques publiques, stratégie territoriale et mobilisation des acteurs. Il est construit autour des six enjeux suivants :

- Préserver les milieux aquatiques et humides,
- Préserver la ressource en eau,
- Améliorer la performance des systèmes d'assainissement,
- Réduire les substances toxiques à la source (contrat substances),
- Poursuivre le déploiement de la ville perméable,
- Poursuivre l'implication des Grand Lyonnais dans la politique publique de l'eau.

Il porte une ambition forte d'adaptation, de sobriété et de reconquête écologique. Le contrat intègre une stratégie de communication visant à valoriser ses actions phares et à renforcer l'adhésion collective autour de ces enjeux.

Afin de poursuivre ces objectifs communs, la commune de Saint-Genis-Laval a souhaité s'inscrire dans ce contrat aux côtés de la Métropole de Lyon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et d'autres maîtres d'ouvrages afin de poursuivre sa politique de lutte contre les îlots de chaleur et de gestion du petit cycle de l'eau.

La commune souhaite donc inscrire dans ce contrat le projet de déconnexion des eaux pluviales, désimperméabilisation et végétalisation du parvis de la médiathèque B612. En effet, la médiathèque est touchée chaque année par les fortes chaleurs et son parvis gagnerait à devenir un îlot de fraîcheur. De plus, un nouvel espace de restauration et de coworking ouvre ses portes et bénéficiera d'une terrasse.

L'opération inscrite au contrat concerne 1650m², soit un budget prévisionnel de 165 000 euros et une aide potentielle de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse inscrite au contrat pour un montant de 41 500 euros.

Vu le projet de contrat et ses annexes,

Vu l'avis de la commission 2 « Aménagement Durable, Cadre de Vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 26 juin 2025 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le projet de déconnexion, désimperméabilisation et végétalisation autour du B612 inscrit au contrat pré-cité et engager la commune à démarrer ce projet en 2026 ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer le contrat métropolitain eau et climat avec tous les cocontractants ;
- **AUTORISER** madame la maire à effectuer toutes les démarches pour ce faire et à signer tous les documents utiles ;
- **AUTORISER** madame la maire à solliciter une ou plusieurs subventions d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Frédéric RAGON**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--